LE NUMERO 5 CENTIMES

L'Egalité DE ROUBAIX TOURCOING

LE NUMERO 5 CENTIMES

NEUVIÈME ANNÉE. — N° 364

MERCREDI 30 DÉCEMBRE 1903

ABONNEMENTS
Nord et Départements limitrophes . . . Trois mois : 4 fr. 50 Six mois : 9 fr. Un an : 18 fr.
Autres Départements. . . . . » 5 fr. 50 » 11 fr. » 22 fr.

RÉDACTION ET ADMINISTRATION
ROUBAIX, 146, Rue Saint-Jean, 146, ROUBAIX

ANNONCES
Les annonces sont reçues directement au Bureau du Journal et dans toutes les Agences de Publicité

NOTRE CALENDRIER

—o§o—

Avis à nos lecteurs

TOUS *nos lecteurs doivent recevoir notre*

CALENDRIER EN COULEURS

Ce Calendrier est la reproduction de la superbe affiche qui fut éditée pour nous par la Société d'imprimerie Ch. Verneau.

Ce Calendrier sera délivré gratuitement, en même temps que le journal, à tous les acheteurs, par nous nos vendeurs et dépositaires, qui en ont reçu en nombre suffisant.

L'Affaire Dreyfus

On va procéder à la revision de l'affaire Dreyfus. La nouvelle que la commission spéciale, siégeant au ministère de la justice avait décidé, à l'unanimité, qu'il y a lieu de reviser, n'a soulevé, ni à Paris, ni en province, aucune bagarre, provoqué aucun meeting d'indignation. A peine si, dans les journaux qui vivent depuis 1897 sur les légendes de trahison et de conspirations ourdies par le gouvernement pour livrer la France à l'étranger, l'annonce de la revision a stimulé les écrivains spécialistes. Rochefort ritane, Drumont se voile la face. Mais tous se résignent.

Sans doute le pli est pris, l'habitude enracinée, d'attribuer à une coalition de *juifs et de francs-maçons* soudoyée par l'argent anglais et allemand, l'initiative de la revision ordonnée. Donc, jusqu'à ce que l'affaire soit vidée, le problème judiciaire posé, résolu, il faut s'attendre à la bordée d'injures quotidiennes sans laquelle certaine presse n'aurait plus sa raison d'être. *Mais il est facile de se convaincre qu'à l'heure actuelle, c'est sans* ardeur comme sans conviction, même apparente que les monopoleurs de patriotisme s'efforceront tous les matins de sauver la France de la ruine. L'émotion publique ne répond plus comme jadis à leurs appels exagérés.

Et c'est pour nous une satisfaction singulière d'assister au dénouement de ce drame prodigieux, dont la péripétie dernière va se dérouler dans une atmosphère assainie et calmée, si différente de celle qui régnait quand nous étions une poignée contre une légion à invoquer les droits imprescriptibles de la justice, contre la raison d'Etat triomphante, menteuse et insolente édifiée sur le faux et la trahison !

Au lendemain de la nomination de la commission d'enquête sur l'affaire Humbert, la première pièce qui passa sous nos yeux par hasard, fut la déposition du Paty de Clam. Ce fou à imagination de *tortionnaire* avait demandé à déposer devant le juge d'instruction, affirmant qu'il avait des révélations importantes à faire, de nature peut-être à mettre la justice sur la piste de l'emploi de sommes considérables gaspillées par les Humbert. Cette piste, c'était le fameux syndicat de trahison, auquel la Grande Thérèse aurait bénévolement abandonné une part importante de ses emprunts, en retour, sans doute de l'impunité qui lui fut assurée par les cabinets Waldeck-Rousseau et Combes.

Quand cette pièce eut été lue, ce fut dans la commission un éclat de rire formidable. Seul, M. Berry dit gravement : cette déposition ne manque pas d'intérêt. Et il prit note des sommes mentionnées par du Paty de Clam.

— Messieurs, dis-je à mes collègues, l'affaire Dreyfus est rouverte, et c'est nous qui serons appelés à demander la revision en faisant la lumière sur les agissements que le commandant du Paty signale.

Je ne savais pas que j'étais prophète, car deux jours après, la presse annonçait que le ministre de la justice était saisi d'une demande en revision motivée par des faits nouveaux découverts au ministère de la guerre. La *Libre Parole* rappela ce que j'avais dit la veille à la commission d'enquête, mais n'insista pas longuement sur cette pure coïncidence. A quels commentaires n'aurait-elle pas donné lieu, il y a cinq ans, quand il suffisait d'émettre le moindre doute sur la moralité d'Esterhazy, pour être dénoncé comme vendu au grand syndicat !

Le commandant du Paty de Clam sera servi à souhait, par l'ouverture de l'instance en revision. Il était malade lorsque siégeait le conseil de guerre de Rennes et la justice civile n'a prêté qu'une oreille distraite à ses divagations quand il tenta de rattacher l'affaire Dreyfus à l'affaire Humbert. Il pourra maintenant prendre sa revanche et faire procéder à une enquête approfondie sur les rapports qu'il affirme avoir existé entre la famille Dreyfus et la famille Humbert. A moins qu'en 1904 comme en 1899, une affection opportune vienne à point pour l'empêcher de divulguer les écrits redoutables dont il se dit le dépositaire.

Mais qu'il parle ou qu'il se taise, l'opinion publique, qui fut si longue à envisager avec sang-froid les péripéties de ce drame avec ses dessous effrayants, cette opinion dupée, exaspérée et affolée, s'est aujourd'hui ressaisie. Le calme qu'elle témoigne et qui contraint les plus violents à la modération est le garant que la justice sera rendue avec les garanties d'impartialité qui faisaient défaut en 1898 et 1899.

Et la justice victorieuse, le mensonge de la raison d'Etat accablée, c'est la France plus grande, libérée du cauchemar d'iniquité qui troublait sa conscience.

Gustave ROUANET,
Député de la Seine.

Choses du Jour

M. ANATOLE FRANCE & LA CONGRÉGATION

L' « Aurore » a publié hier la préface que vient d'écrire M. Anatole France, pour le recueil des discours prononcés par M. Combes, président du conseil, sur la question des congrégations.

De ce morceau magistral nous ne pouvons malheureusement reproduire que de trop courts extraits.

L'éminent écrivain fait tout d'abord un tableau de la situation politique depuis l'affaire Dreyfus :

— La crédulité des foules dit-il est infinie. Séduit et furieux, *le peuple, par masses énormes*, se précipitait dans le piège des antisémites. Et les chefs de l'opinion républicaine en trop grand nombre, l'y suivaient tristement. La législature s'achevait avec une sourde inquiétude, dans le silence d'un gouvernement dupe ou complice du parti noir et parmi lequel les nationalistes avaient pris des otages. Les élections générales approchant, les moines se découvrirent. Non qu'ils perdissent patience. La patience n'échappe jamais aux religieux.

Mais ils rejetèrent toute prudence comme un bagage embarrassant et se lancèrent furieusement dans la lutte politique. Toute la *milice romaine* donna. Les congrégations non autorisées, se sentant les plus libres, agirent le plus audacieusement. Leur action était préparée de longue main. On retrouve dans toutes les choses ecclésiastiques la constance et la suite. Pour conquérir la domination temporelle en France, l'Eglise préférait, depuis quelques années, les corps francs, les congrégations non reconnues. Et la multitude de celles-ci augmentait sans cesse dans la France envahie. »

M. Anatole France rappelle le rôle joué par les jésuites, les dominicains, les assomptionnistes.

Cette audace des moines fut signalée par M. Ernest Bourgeois, *mais le péril grandit encore.*

Sous le ministère Brisson, c'est le père Didon qui proclame la subordination du pouvoir civil au pouvoir militaire. M. Anatole France ajoute :

« *Le généralissime* des armées françaises écouta en silence le moine exciter les soldats à la révolte et au massacre. *Ainsi cette fois encore* la robe blanche de Lacordaire fut une liberté, la liberté de la théocratie, garantie par l'épée de la France. Henri Brisson dura peu. Il ne dut qu'à son énergie de durer assez pour faire son devoir et introduire la revision du procès de 1894 devenue nécessaire après les aveux et le suicide du colonel Henry. »

L'œuvre du ministère Waldeck-Rousseau fut la loi sur les associations.

C'est M. Combes qui l'a appliquée.

M. Anatole France rappelle les *manifestations* des cléricaux, les émeutes de Bretagne ; mais force resta à la loi.

Il fait ensuite le portrait du président du conseil et termine ainsi, s'adressant au gouvernement républicain :

« Vous, pour vous défendre, qu'avez-vous aujourd'hui ? l'Eglise des Gaules a passé à l'étranger. Vous n'avez plus chez vous qu'une minute ultramontaine, des prêtres, des moines, soldats du pape, qui campent dans la République démantelée.

... Le gouvernement temporel des papes, qui était la honte de l'humanité, votre Eglise travaille ouvertement à l'établir chez vous ; elle veut faire de la France des Etats pontificaux. Elle a déjà dressé sur la butte Montmartre le Saint-Pierre de la Rome nouvelle. Entre elle et vous il n'y a pas d'alliance possible. Mais pour vous défendre contre elle vous possédez une force que les gouvernements monarchiques n'avaient pas : le sentiment populaire, *force immense à laquelle rien ne résiste* dans une démocratie. Le peuple est avec vous, demandez-lui des armes, *il vous en donnera.* »

Çà et Là

COURSE AUX EMPLOIS

Parlez-moi de notre beau pays comme du paradis du fonctionnarisme !

Les journaux nous ont fait récemment savoir que 2.400 concurrents ont pris part à un concours où il y avait 60 places à prendre.

Cela donne 40 postulants pour un seul emploi.

La race des fonctionnaires n'est pas sur le point de disparaître, ainsi qu'on le voit, et c'est à qui voudra être employé du gouvernement.

Seulement, cet empressement même prouve qu'il y a une foule de gens qui ont besoin d'un emploi.

On a gavé la jeunesse d'instruction.

En revanche, on n'a pas cherché à lui assurer pour l'avenir le débouché de la science acquise.

C'est pourquoi 60 places font accourir 2.400 candidats de tous les points de l'horizon.

Depuis longtemps déjà on signale cet excès de candidatures en face du petit nombre des emplois disponibles.

Malheureusement, on n'a pas encore découvert un moyen pratique d'enrayer le mal qui s'accroît chaque année dans des proportions épouvantables.

Sait-on combien il y a de jeunes gens et de jeunes filles qui attendent les situations auxquelles leurs brevets leur donnent droit dans le corps enseignant ?

On en compte plus de dix mille !

Nous n'en sommes pas encore parvenus au même point que l'Espagne qui laisse mourir de faim ses magisters, mais il ne faut pas désespérer de rien, au train dont marchent les choses.

Parmi les 2.400 candidats on remarquait des hommes de quarante ans, limite d'âge, qui, depuis quinze ans au moins, cherchent une place solide sans la trouver jamais.

N'est-ce pas édifiant ?

Et comme cela permet de porter un jugement sévère sur un état social qui ne donne pas davantage à ses membres, alors que la société devrait assurer à chacun une vie heureuse et libre !

CHRONIQUE

Noël au Couvent

— Assassin !

La femme tomba, le couteau entre les deux épaules, morte.

La fenêtre s'ouvrit brusquement sous la poussée de la rafale. La lampe s'éteignit en une suprême flamme qui monta le long du verre, jeta un dernier feu et s'évanouit...

Et l'homme, les dents serrées, resta un moment immobile devant le cadavre qu'il ne voyait plus.

L'ombre était épaisse. Une cloche, au lointain, sonna douze coups très clairs.

Puis des voix parvinrent jusqu'à l'homme qui tressaillit... Des bruits de pas étouffés comme par un tapis se firent entendre à quelque distance. Les mots arrivèrent distincts perçant le rideau de neige, dont les flocons serrés entraient en tourbillons dans la chambre.

Un passant disait :

— Vous n'avez pas entendu un cri...? un cri de détresse...

Une voix répondit :

— Il m'a semblé en effet... Mais dépêchons-nous... La messe de minuit est commencée. Nous arriverons trop tard... Il faut vraiment ne savoir que faire pour pousser des cris de détresse une nuit de Noël et par un temps pareil !

Puis des rires se firent entendre... Les pas s'assourdirent, tout rentra dans le silence...

L'assassin claquait des dents. Il murmura, dans la nuit, tandis que du revers de la main il s'essuyait le visage :

— Ah ! cette maudite fenêtre !

Puis une exclamation étouffée de douleur et de rage sortit de sa gorge haletante :

— La gueuse ! elle m'a arraché le pouce ! Je souffre !... Je souffre...

***

Le Frère portier du couvent des Passionnistes, ses clefs à la main, finit par rejoindre le R. P. Hippolyte, dans l'une des interminables galeries.

Révérend Père, un visiteur vous demande au parloir.

Sans mot dire, le P. Hippolyte, gros et court, trottina vers le parloir.

Un homme jeune encore, aux yeux fuyants, au maintien gêné se tenait là, immobile, comme perdu dans cette grande pièce toute nue où la sévérité des banquettes circulaires toutes jaunes tranchait avec la fraîcheur blanche des murailles.

— Vous avez demandé à me parler, mon *fils?*

L'homme se fit très humble :

— Oui, mon père ! Mais de l'entretien que je vais avoir avec vous va dépendre ma vie ! Je veux entrer dans votre communauté !

Le P. Hippolyte toisa son visiteur. Puis :

— C'est une détermination bien grave, mon fils ! Toutefois, si vous croyez que votre vocation est sincère, je m'efforcerai de vous aplanir la route. Comment vous appelez-vous?

— Plantevignes !

L'entretien continua à voix basse comme si tous deux eussent été dans un confessionnal.

Soudain, le moine porta ses yeux sur la main gauche de son visiteur.

— Qu'avez-vous donc au pouce?

Plantevignes réprima un mouvement d'ennui. Il devint très rouge et balbutia :

— Un accident, mon père, un accident sans importance... mais dont je souffre beaucoup. J'ai eu le pouce pris dans un engrenage... la moitié du doigt me manque. La plaie se cautérise.

— Elle se cautérisera encore mieux pendant la solitude et le recueillement de votre noviciat.

Le visiteur respira.

— Je vous remercie, mon père.

— Vous me remercierez plus tard, mon fils, de vous avoir amené à Dieu si vous persistez dans votre résolution...

Lorsque le lendemain Plantevignes pénétra dans la petite cellule du couvent des Passionnistes qui lui était destinée, il ne put s'empêcher de murmurer :

— Ceci n'est pas gai, mais tout bien pesé, c'est encore là que je serai le mieux à l'abri pendant quelque temps. Jamais les gendarmes ne me viendront chercher ici.....

Les gendarmes ne vinrent jamais chercher Plantevignes.

La vie lui fut très douce. Les premiers mois de son noviciat lui parurent bien un peu longs. Ses habitudes étaient tellement changées ! Mais il s'y fit. Cela lui parut exquis de n'avoir plus de préoccupations. Plus d'argent à conquérir par le vol ou le poignard ! Les plats, assez maussades, mais supportables, étaient servis comme par enchantement. La couchette, un peu dure, s'adoucissait par la coutume. Le règlement de l'ordre était sévère, mais se laissait violer sans crier. Les oraisons étaient bien un peu fréquentes mais on avait la ressource inestimable de les suivre sans y avoir la pensée...

Par-dessus tout, Plantevignes appréciait cette paresse charmante et délicate qui lui emplissait l'âme et le corps, quand, les mains sur le ventre, il promenait ce que le P. Hippolyte appelait « son recueillement » parmi les arbres des grandes allées sombres, ou parmi les fleurs odorantes des parterres ensoleillés.

— Ma parole ! je deviens honnête homme ! se disait Plantevignes.

Les années passèrent, apportant à Plantevignes de l'autorité, du ventre et de la sécurité.

Déjà, son crime était oublié de lui-même. Parfois, quand ses regards se portaient sur sa main gauche, très blanche, il éprouvait comme une désagréable surprise d'y voir un pouce atrophié, mordu, mangé ! Cela ne durait qu'une seconde...

Sa vie se continuait calme et dorée dans la béatitude d'une conscience tranquille et d'une existence assurée... Son noviciat était déjà lointain.

Plantevignes avait de l'éducation et du savoir. Il acquit de ce fait un certain prestige qui flattait sa vanité. Il devint le bras droit du Père Hippolyte que deux vices faisaient vieillir avant l'âge : l'avarice et le vin blanc.

Plantevignes, en religion père Juste, tenait avec souci la comptabilité des sommes encaissées et des litres bus.

— Ceci me donnera cela ! se disait-il, tandis que le P. Hippolyte s'allait coucher titubant en disant avec un geste de bénédiction :

— Mon frère, je suis souffrant. Vous prierez Dieu pour moi, à l'office de ce soir !

Un matin, on trouva le P. Hippolyte mort, dans sa cellule, devant deux litres vides.

Plantevignes était devenu, par la force des choses, le Révérend Père Juste. Ses tempes grisonnaient, mais ses vertus étaient très hautes et ses relations très belles.

Sa robe de bure se mondanisait dans l'élégance des châteaux, où on le conviait avec déférence et cérémonie.

Dans cinq ans d'ici, ma pelote sera faite ! avait coutume de se dire le Révérend.

Les cinq ans arrivèrent, tandis que s'arrondissait le bas blanc et la personne de Plantevignes.

***

Un matin, c'était la veille de Noël, le Révérend Père fit le compte de ses économies. Elles constituaient un abondant denier. Plantevignes se dit que, malgré l'âge, la vie valait encore qu'on la menât à larges guides. Il décida de planter là, le lendemain même, après messe dite, la robe hypocrite et le couvent des Passionnistes où dix années de sa vie venaient de bénoîtement s'écouler dans la tranquillité d'un séjour ignoré...

Plantevignes avait convié dans une des salles basses du couvent les deux pères qui lui tenaient le plus au cœur, Ignace et Cyprien. Tous trois, en ce soir de Noël, faisaient ample chère autour d'une table abondante.

Le Révérend P. Juste avait dit à ses amis :

— Ce n'est point tous les jours que naît le divin sauveur. Célébrons sa venue.

Deux novices servants faisaient office de sommeliers.

La *dinde* obligatoire au ventre rebondi de marrons parfumés était déjà sur la table où grisaient d'agréables flacons venus des caves somptueuses des châtelains voisins.

Le P. Ignace était particulièrement gai. Les grands crus influaient sur son cerveau d'ascète. Le P. Cyprien s'empiffrait, radieux d'une aubaine de mangeaille. Quant au R. P. Juste dont le gosier sans fin faisait disparaître le contenu velouté des bouteilles, il avait le vin triste.

— On est certes mieux ici que dehors ! glapit Ignace en mouchant d'un doigt gras une des bougies d'un chandelier qu'on avait apporté de l'église.

— Il neige au point que *tout est blanc, dit* pâteusement Cyprien... Il n'y a guère que cette dinde qui ne le soit pas. Elle est dorée comme un louis neuf !

Le P. Juste ne répondit point. Il avait, dans [illegible] les yeux pendus, [illegible]

Puis, il but une large rasade de vin vieux. Son visage apoplectique eut un rayonnement.

Soudain, tandis que le P. Ignace, d'une main mal assurée, plongeait un large couteau dans le ventre de la dinde, le P. Cyprien s'écria avec une feinte et joyeuse colère :

— Assassin !

Le P. Juste comme si quelqu'un l'eût frappé brusquement, eut un haut-le-corps.

— Quoi ? Qu'y a-t-il ?

Puis il se leva comme mu par un ressort. Titubant, il s'approcha de la fenêtre...

— On appelle à l'aide !... je vous dis... J'ai entendu !... On a appelé à l'assass...

Le mot expira dans sa gorge

Ignace éclata de rire.

Mais Juste reprit, hoquetant, les yeux ardents, la main tendue vers la croisée :

— On a crié ! vous dis-je ! Vous êtes donc sourds !... Mais écoutez donc au lieu de rire...

Des gouttes de sueur perlaient au front du P. Plantevignes, qui tremblait maintenant de tous ses membres. Un silence absolu régnait... Puis la cloche aigüe de la chapelle du couvent sonna éperdûment.

Les poings serrés, Plantevignes hurla.

— Te tairas-tu ? cloche de malheur !

— Minuit ! L'heure des crimes ! bava le P. *Cyprien*, la bouche pleine !

Puis il ajouta, tandis que la cloche tintait.

— La messe de minuit est *commencée*. Nous arriverons trop tard. Il faut vraiment ne savoir que faire pour pousser des cris de détresse une nuit de Noël et par un temps pareil !

Hébété, tandis qu'un frisson le secouait, Plantevignes regarda Cyprien. Un cri rauque sortit de sa bouche...

Soudain, la fenêtre s'ouvrit sous la brusque poussée de la rafale. Les cierges allumés vacillèrent, s'éteignirent. La neige entra en tourbillons dans la salle.

Un long hurlement désespéré se fit entendre, puis un juron !

— Je viens de me couper le pouce ! gémit Ignace, en jetant à terre un couteau.

Plantevignes cria :

— Vous voyez bien ! On assassine... on assassine ! Ce n'est pas moi qui l'ai tuée, celle-là...

Puis, dans l'ombre, Ignace et Cyprien perçurent un mouvement brusque, dont ils ne se rendirent pas compte.

Cependant Ignace s'était levé. Il ferma la fenêtre, tandis que Cyprien allumait les cierges...

— Tiens ! où est donc passé le Révérend Père ?

Les deux moines regardèrent autour d'eux. Ils étaient seuls.

Tranquillement le Père Cyprien se remit à table en disant :

— Le révérend père est un bien saint homme, mais il est embêtant quand il a bu. A votre santé, père Ignace !...

René DUBREUIL.

ÉCHOS ET NOUVELLES

GUERRE AU BROUILLARD.

Un brouillard aussi épais que celui qui s'est abattu l'autre jour sur Lille et sa région, est assez fréquent à Londres. Il coûte même chaque année plusieurs millions de dépenses supplémentaires à nos voisins. Il est donc tout naturel qu'ils cherchent à éviter le retour d'un semblable phénomène. Un savant électricien croit en avoir trouvé le moyen. Son système consisterait à provoquer de puissantes décharges électriques à une hauteur considérable ; il affirme qu'aucun brouillard ne résisterait à cette manifestation violente d'une force supérieure.

C'est possible ; seulement, il est plus que probable aussi que ces décharges électriques, qui permettraient aux habitants de Londres d'y voir clair, les empêcheraient de communiquer entre eux *à une certaine distance, en détraquant complètement* télégraphes et téléphones. Ce serait peut-être éviter un mal pour tomber dans un pire.

—o—

Au tribunal :

Le juge, à un vagabond cynique :

— Prévenu, quelle est votre profession ?

— Fabricant de manchettes pour bras de mer !

NOS DÉPÊCHES

(Par Services Téléphoniques Spéciaux)

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Paris, 28 décembre. — La séance s'ouvre à 2 h., sous la présidence de M. LOCKROY.

Le Budget de 1904

M. ROUVIER, ministre des finances, dépose sur le bureau le projet de budget de 1904 modifié par le Sénat.

M. MERLOU, rapporteur général, dépose un rapport au nom de la commission du budget.

LE PRESIDENT annonce que ce rapport sera distribué tout à l'heure aux députés. La discussion aura lieu aussitôt après.

Interpellation au Garde des sceaux

LE PRESIDENT fait connaître qu'il est saisi d'une demande d'interpellation de M. DENIS-COCHIN sur la « rédaction défectueuse d'un jugement rendu par le tribunal correctionnel de Chambéry ».

M. VALLE, garde des sceaux. — Le gouvernement ne peut accepter la discussion immédiate. Ce jugement a été frappé d'appel à ma demande. La cour d'appel doit examiner cette affaire le 7 janvier. Je demande donc que *l'interpellation* soit renvoyée au 22 janvier.

M. ARNAL, auteur d'une *demande d'interpellation* analogue, demande la discussion immédiate. Le jugement du tribunal de Chambéry contient des attendus scandaleux et met en jeu les membres du Parlement. On ne peut pas retarder la discussion de cette interpellation.

M. CHAMBON dit qu'il avait avisé le garde des sceaux qu'il voulait lui poser une question à ce sujet. Le jugement a visé les parlementaires. Certains journaux attaquent des députés pour la seule raison qu'ils font partie de la majorité. Je demande que la discussion ait lieu le plus vite possible, pour que les responsabilités puissent être établies.

L'interpellation est fixée au 22 janvier.

LES BUREAUX DE PLACEMENT

M. CONGY dépose une demande d'interpellation tendant à inviter le gouvernement à insister auprès du Sénat pour le vote d'urgence de la loi sur le placement des ouvriers.

M. COMBES. — Cette demande est bien tardive, puisque la commission du Sénat a fait son rapport et que la discussion aura lieu prochainement.

M. CONGY insiste pour la discussion immédiate. Le Parlement ne doit pas délibérer sous l'émeute. Mais il faut donner satisfaction à des réclamations justifiées contre les bureaux de placement.

Nous ne voulons pas faire de cette question une affaire politique.

COUTANT. — Les nationalistes n'ont pas le monopole de défendre les ouvriers. Les socialistes demandent depuis longtemps la suppression des bureaux de placement. Je demande aussi qu'on est l'enquête sur les incidents de la Bourse du travail.

M. CONGY. — Le gouvernement a fait tout ce qu'il pouvait faire. Pourquoi, dès lors, a-t-il refusé de discuter immédiatement ? Pourquoi, si le gouvernement a fait tout ce qu'il pouvait faire, est-il resté sourd aux réclamations des ouvriers. Il oublie que j'ai fait des démarches pressantes auprès de la commission du Sénat pour que le projet de la Chambre soit accepté.

La commission du Sénat n'a pas cru devoir se saisir du projet et a donné sa démission. Elle a été remplacée par une autre qui s'est mise aussitôt à l'œuvre, qui a convoqué et entendu les intéressés.

Seul, le fameux comité d'action qui dirige le mouvement actuel n'a pas répondu à la convocation.

Le rapport est prêt, je l'ai vu entre les mains du rapporteur. La discussion ne saurait donc tarder.

Les représailles sont indignes du Parlement. Mais si la Chambre avait la faiblesse de suivre M. Congy, le Sénat pourrait lui rappeler qu'il est resté pendant près d'un an à son banc sans soulever la question.

M. CONGY. — J'étais soumis à l'enquête.

M. COMBES. — Elle n'a pas duré si longtemps.

Quoi qu'il en soit, j'insiste pour que la discussion de l'interpellation de M. Congy soit renvoyée à la suite des autres.

M. CONGY insiste pour la discussion immédiate.

M. MILLEVOYE. — La question des bureaux de placement ne doit pas être une question politique. Mais il faut aboutir au plus vite. Le gouvernement, en pareille circonstance, a le devoir de poser la question de confiance pour faire aboutir les réformes sociales et humaines.

M. BINDER. — Le bureau de placement le plus nuisible, c'est certainement le ministère.

M. DUBIEF, président de la commission du travail, dit que cette commission a toujours fait son devoir.

Elle n'a pas perdu de temps pour examiner le projet et pour le faire voter par la Chambre.

COUTANT. — Le gouvernement doit faire voter le texte adopté par la Chambre.

M. COMBES. — Le ministre du Commerce et moi avons défendu le texte de la Chambre devant la commission du Sénat qui ne s'est pas rendue à notre avis. Nous défendrons encore le texte de la Chambre devant le Sénat quand le projet viendra en discussion.

Par 405 voix contre 100, la Chambre renvoie l'interpellation de M Congy à la suite des autres.

COUTANT dépose une demande d'interpellation sur les résultats de l'enquête ouverte à la suite de l'envahissement de la Bourse du travail par la police.

Cette enquête, dit-il, doit être terminée depuis longtemps. Je m'étonne qu'on ne nous en ait pas fait encore connaître les résultats.

Sur la demande du PRESIDENT DU CONSEIL, la Chambre ajourne la fixation de la date de la discussion.

Le repos des ouvriers et employés

M. LASIES défend un projet de résolution invitant le gouvernement à déposer, dès le mois de janvier, un projet de loi assurant un minimum de huit heures de repos à tous les ouvriers et employés.

— J'estime que ce projet aura pour conséquence de mettre fin aux abus dont souffrent, notamment, les ouvriers de l'alimentation.

LE PRESIDENT DU CONSEIL. — Il serait impossible au gouvernement de préparer ce projet de loi dans un si court délai. Je demande le renvoi du projet de résolution à la commission du travail.

Le projet de résolution est renvoyé à la commission du travail.

Les cantons de Lens

La Chambre adopte un projet de loi tendant à diviser le canton de Lens en deux cantons.

PROJETS DIVERS

On adopte ensuite, après déclaration d'urgence, un projet approuvant la convention signée à Bogota, le 4 septembre 1901, entre la France et la Colombie, pour la protection de la propriété industrielle ;

Un projet ouvrant un crédit de 80.000 fr., à titre de subvention au budget local de Tahiti, à l'occasion du cyclone survenu en janvier 1903 dans l'archipel Tuamotou, est adopté à l'unanimité de 478 votants.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet portant ouverture d'un crédit supplémentaire de 1.800.000 fr. pour le service des pensions civiles.

BOUVET-ALLEX critique ce projet.

M. BOUVIER justifie la demande de crédit par la nécessité d'assurer le marché des différents services, notamment de ceux de l'instruction publique et des postes et télégraphes.

Après l'échange de quelques autres explications, entre MM. Ferroche et Chaumié, le projet est adopté à l'unanimité de 541 votants.

Le projet ouvrant des crédits de 990.000 fr. au ministère de la guerre et de 400.000 fr. au ministère de la marine, pour le service de pensions militaires est adopté à l'unanimité de 510 votants.

La Chambre adopte encore, après déclaration d'urgence, le projet attribuant la personnalité civile à l'Office colonial.

LE BUDGET DE 1904

On passe à la discussion du budget, de retour du Sénat.

Divers chapitres du budget du ministère des finances sont adoptés avec les chiffres du Sénat par la commission.

Le chiffre de la Chambre est rétabli au chapitre 29 (pensions civiles).

Les chapitres 45 bis et 56 bis, ajoutés par le Sénat, sont repoussés.

La Chambre rétablit encore son chiffre au chapitre 87 (institutions destinées à améliorer la situation des préposés et ouvriers des manufactures de l'Etat).

Sur le chapitre 18 du ministère de la justice, MM. DEJEANTE et HUBBARD demandent à la Chambre de maintenir la réduction de cent francs votée par la Chambre comme invitation au ministre de supprimer les emblèmes religieux dans les prétoires des cours d'assises, cours d'appel et tribunaux.

M. HUBBARD nie au Sénat le droit de rétablir un crédit supprimé par la Chambre.

M. DOUMER répond que la réduction de 100 francs a été votée à titre d'indication et n'a pas un caractère financier ; ce n'est donc pas à ce sujet que la question des droits financiers de la Chambre peut se poser.

M. HUBBARD. — C'est une question de principe qu'il faut trancher tout de suite.

M. VALLE dit que la Chambre a exprimé une opinion et le Sénat une autre.

DEJEANTE proteste contre les paroles du garde des sceaux, qui semble dire qu'il ne tiendra pas *compte du vote de la Chambre.*

Il demande à la Chambre de maintenir son premier vote.

M. DOUMER dit que la commission accepte de reprendre le chiffre voté par la Chambre.

Ce chiffre est adopté.

On vote le chapitre 8 du ministère des affaires étrangères avec le chiffre du Sénat.

On rétablit celui de la Chambre au chapitre 16 et on adopte le chiffre de 90.000 fr. proposé par la commission de la Chambre au chapitre 17 (Mission).

On accepte les modifications du Sénat aux chapitres 4 et 7 du ministère de l'intérieur, ainsi qu'une réduction de 200.000 fr. au chapitre 16 (Subventions aux sociétés de secours-mutuels).

Le crédit de 30.000 fr. au chapitre 20 (établissements des tables de mortalité et morbidité) est rétabli.

Le chiffre du Sénat est adopté pour le chapitre 26.

Les commissaires spéciaux

Demande de réduction de crédit. M. Combes pose la question de confiance.

La commission propose d'accepter le chiffre de 2.073.210 fr. voté par le Sénat au chapitre 63 (traitements des commissaires de police, indemnités de déplacement et autres).

On se rappelle que la Chambre avait réduit de cent francs le traitement des commissaires spéciaux.

M. FERRETTE demande à la Chambre de maintenir son premier vote. Il dit qu'on sait le rôle politique que jouent les commissaires spéciaux.

M. COMBES. — *Ils surveillent* la frontière.

M. FERRETTE. — Je vais vous donner un *exemple : Un de ces commissaires était entré comme* garçon de bureau à la Patrie française. Il obtint une gratification au lendemain des élections.

Quelque temps après, un de nos amis le reconnut à la frontière où il était en effet commissaire spécial.

Ainsi les commissaires spéciaux sont chargés de surveiller les hommes politiques. Si vous avez besoin de commissaires de police, n'en faites pas des agents secrets.

M. BERTEAUX dit que, pour lui, la question se pose sur un autre terrain. Il s'agit de savoir si le Sénat a le droit de rétablir un crédit supprimé par la Chambre.

Celle-ci doit maintenir ses prérogatives financières. C'est pourquoi il est impossible que la Chambre vote le crédit proposé.

M. HUBBARD s'associe aux observations de M. Berteaux.

M. BOUTARD déclare qu'il ne votera pas la proposition Ferrette. Pour lui, lorsqu'il a eu affaire à des commissaires de surveillance spéciale, il a été toujours admirablement reçu par eux. (Rires.)

M. F. DAVID rend également hommage aux commissaires de surveillance de la frontière.

M. Ch. BENOIST dit qu'au point de vue du droit le Sénat ne peut pas relever un crédit voté par la Chambre ; mais, lorsqu'il le fait, il invite simplement la Chambre à passer à une deuxième délibération.

Pour faciliter le fonctionnement des rouages parlementaires, nous devons délibérer à nouveau, *mais si nous maintenons le premier vote*, le dernier mot doit nous rester.

M. CLEMENTEL dit que la commission a accepté le relèvement du crédit parce que le président du conseil lui a déclaré qu'il poserait la question de confiance sur le chapitre 63 du budget de l'intérieur.

La commission a considéré, avec Floquet, que le gouvernement avait avec la Chambre l'initiative des demandes de crédit.

Outre ce précédent qui date de 1898, il en est un autre qui remonte à 1895. A cette époque M. J. Roche faisait remarquer que, en rétablissant un crédit, le Sénat ne demandait en somme à la Chambre que de passer à une deuxième délibération.

La commission ne veut pas restreindre les droits indéniables de la Chambre ; mais elle admet avec Gambetta que le Sénat a le droit de faire des remontrances, le dernier mot devant en tous cas rester toujours à la Chambre.

SEMBAT demande si le Sénat partage cette manière de voir.

M. CLEMENTEL conclut que le dernier mot restera toujours au suffrage universel.

M. Louis MARTIN dit que M. Boulanger, président de la commission des finances du Sénat, émettait, il y a deux ans, l'opinion que le Sénat avait le droit de relever les crédits votés par la Chambre.

L'orateur le lui nie et demande à la Chambre, au nom des contribuables qui la nomment, de maintenir son vote.

M. COMBES déclare qu'il ne veut pas traiter la question au point de vue constitutionnel. Si le gouvernement était une cause de division entre la Chambre et le Sénat, il disparaîtrait immédiatement.

La question est de savoir si la Chambre veut voter au ministre de l'intérieur le crédit que celui-ci *n'a pas pu maintenir* devant elle par suite d'une absence involontaire.

Le ministre affirme que les commissaires spéciaux, qui ont 20 et 30 ans de service, ne peuvent être renvoyés ainsi. Ce sont d'anciens sous-officiers entrés dans l'administration en vertu d'une loi et qui ne peuvent, sans injustice, être privés de leurs emplois.

On dit que ce sont de simples agents politiques. On les traite d'agents provocateurs. S'il en était ainsi, je ne serais pas à la tribune pour les défendre.

Si l'on a pu reconnaître dans certaines grèves des agents provocateurs, ce n'est pas l'argent du gouvernement qui les payait.

Le vote de la loi contre les anarchistes a fait, il est vrai, augmenter le nombre de ces commissaires ; mais depuis que l'anarchie a perdu du terrain, on en a réduit le nombre de 77. Il n'en reste que 400, dont 228 sont affectés spécialement au service contre l'espionnage dans 129 secteurs répartis à la frontière.

Ils sont aussi à la disposition des préfets, mais leur rôle principal est le service de la sûreté ; ils sont sous les ordres de la Sûreté générale.

Quelques-uns sont affectés au service des hippodromes suburbains ; les autres sont employés en